

Notre union, **notre FO**rce



« Force Ouvrière assure
vos arrières et sécurise
votre avenir »



#2022enforce



www.foterritoriaux.fr

FO

Les **FO**ndamentaux

> RÉMUNÉRATION

- Augmentation du point d'indice, base de calcul du traitement des fonctionnaires à hauteur de 25 %.
- Progression annuelle du point d'indice au moins égale à l'inflation.
- Obligation de négociation annuelle.
- La grille indiciaire reste le fondement du traitement des fonctionnaires.

> GRILLE INDICIAIRE

La refonte de la grille indiciaire doit se faire sur la base des critères suivants :

- Maintien des catégories.
- Parité entre les filières.
- Construction des grilles indiciaires en fonction des diplômes et un niveau de rémunération équivalent quelle que soit la filière.
- Début de grille à 120 % du SMIC pour la catégorie C, 140 % pour la catégorie B, 160 % pour la catégorie A.
- Une amplitude de 1 à 6 entre le début de la catégorie C et le sommet de la catégorie A.
- L'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire soumis à retenue pour pension.
- Revalorisation du supplément familial de traitement dès le 1^{er} enfant à hauteur de 35 euros et sa forfaitisation. FO revendique une bonification du SFT pour les 3 premières années des enfants.
- Mise en place un dispositif d'accès au logement social financé par une cotisation des employeurs.

> FORMATION

- FO réaffirme son attachement au CNFPT, établissement public national, unique et déconcentré.
- Revendique une cotisation des employeurs à hauteur de 1 % minimum, calculé sur l'ensemble de la masse salariale.
- La formation professionnelle doit être l'école de la 2^{ème} chance pour l'ensemble des agents.

VALEURS



Liberté, Indépendance, Camarade, Famille, Défense, Droits, Pas d'attachement politique, Démocratie, Respect, Égalité, Laïcité, Solidarité, Union, Écoute, Devoir, Diversité, Rassemblement, Engagement, Travail, Progrès social, Tolérance, Lutte des classes, Intégrité, Humanité...